Remplacement chaudière sur installation en mauvais état

Par splintermik
Bonjour,
Je vous contacte pour un renseignement,
J'ai fait changer ma chaudière qui avait un souci, l'eau chaude s'arrête après quelques secondes
L'entreprise en charge de l'entretien annuel a changé la chaudière, mais le problème est revenu. Ils m'ont informé que le souci vient de la tuyauterie des radiateurs, que c'est un problème connu dans l'immeuble et que du coup il y aura une pièce à changer sur la chaudière pour que ça fonctionne à nouveau, ainsi que des travaux sur la tuyauterie
Ma question est la suivante, est-ce que l'entreprise qui a installé la chaudière aurait dû vérifier le bon état de la tuyauterie avant de faire l'installation de la nouvelle chaudière ? Si oui, sont-ils responsables des dégâts sur la nouvelle chaudière ?
Merci
<u></u>
Par yapasdequoi
Bonjour, Quel est le contexte : Vous êtes copropriétaire ? locataire ? Cette entreprise est en contrat avec qui : vous ? le bailleur ? le syndic ? La chaudière fait eau chaude et chauffage ? Ce "problème de tuyaux" est-il vraiment connu ? (dernières AG ? rapport annuel du chauffagiste ?) Avez-vous procédé au désembouage des radiateurs ? La nouvelle chaudière est-elle sous garantie ? Sa panne est-elle couverte par cette garantie ? Quel est le prix de cette pièce supplémentaire ?
Par isernon
bonjour,
au cours de son fonctionnement, le circuit d'eau chaude de chauffage peut est encombré par des boues (entartrage, corrosion, micro-organisme), lors d'un changement de chaudière, il est conseille de vérifier l'état du circit de chauffage

au cours de son fonctionnement, le circuit d'eau chaude de chauffage peut est encombré par des boues (entartrage, corrosion, micro-organisme), lors d'un changement de chaudière, il est conseille de vérifier l'état du circit de chauffage par exemple en purgeant les radiateurs, si l'eau qui en sort n'est pas transparente, c'est que l'eau est chargée, le désembouage est alors recommandé.

le circuit de chauffage est indépendant de la chaudière et l'entreprise qui a remplacé la chaudière et celle qui a la maitenance de la chaudière ne sont pas concernées par l'entretien du circuit de chauffage qui incombe au propriétaire du logement.

salutations